

Tebboune signe le décret présidentiel portant amendement de la Constitution

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé le décret présidentiel portant promulgation dans le Journal officiel de l'amendement de la nouvelle Constitution, indique un communiqué de la Présidence de la République cité par l'APS.

Il reste une seule étape pour la nouvelle fondamentale en rentrer en vigueur. Il s'agit de sa publication dans le journal officiel.

La nouvelle constitution a été adoptée par voie référendaire le 1er novembre 2020.